

Régime d'Evaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il y a un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Evaluation d'Incidence.

Ce dossier est proportionné au projet : grand programme = grande étude (ex PLUi, Station d'épuration ou grands ouvrages), petit projet = évaluation d'incidence simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Exemples de projets

- Permis d'aménager** PLUi
- Sentier de découverte**
- Curage de cours d'eau**
- Drainage**
- Défrichement**
- Passage busé**
- Vidange ou agrandissement de plans d'eau**

Sensibilisation au patrimoine naturel



L'animateur sensibilise également le grand public, les acteurs socio-économiques et les élus aux enjeux Natura 2000 et au patrimoine naturel présent sur le site.

Cela prend diverses formes :

- des animations : inaugurations, évènements, ateliers pour les scolaires, sortie découverte...
- des supports de communication : exposition mobile à emprunter à titre gratuit, lettres d'information, plaquettes, posters...
- de la communication numérique : site Internet, Facebook,
- de l'information : permanence hebdomadaire, formations des élus et professionnels...



N'hésitez pas à nous solliciter !



Vous souhaitez engager des travaux de restauration de zones situées sur le site Natura 2000 ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez les gestionnaires du site Natura 2000 : Association Landes Nature Cité Galliane BP 279 40005 Mont de Marsan 05.58.85.44.21 / 06.40.60.18.66 marine.hediard@landes.chambagri.fr / suzy.lemoine@landes.chambagri.fr

Tous les documents relatifs aux sites sont téléchargeables sur les sites <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>



Sites Natura 2000
FR7200722 Réseau hydrographique des affluents de la Midouze



Conception et Crédits photos : Landes Nature

N°4-Mars 2020



Mid'info

Lettre d'information du site Natura 2000 de la Midouze

Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « On ne peut pas construire à cause de Natura 2000 » ou bien « C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire » ou encore « Il a coupé la forêt et Natura 2000 n'a rien fait pour l'en empêcher, à quoi ça sert ? »... Mais qui est donc ce Natura 2000 qui empêche de faire des choses et laisse en faire d'autres ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans les Landes, il y en a 32 pour 188 850 ha. Et près de chez vous, il y a le site du "réseau hydrographique des affluents de la Midouze".

« C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais **qu'est-ce qui se passe dans ces sites ?** »

L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.



« **Comment s'impliquer ?** Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ? »

Et puis, d'abord pour préserver quoi ? »

Avant de répondre aux questions page suivante, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé DOCUMENT d'Objectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et de la faune) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales...



Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.

NATURA 2000

Natura 2000 en actions : chacun sa formule !

1^{ère} condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000

Contactez nous pour voir ce que l'on peut vous proposer au 05.58.85.44.21

Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (ou plus)

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs

Parcelles agricoles, déclarées à la PAC, situées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité immédiate

Une mesure agro-environnementale et climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole permettant de favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière payée à l'hectare et par an.

Mesures pour les prairies ou les cultures.

Dossiers instruits par la DDTM, financés par l'Etat et le FEADER. A réaliser en même temps que le dossier PAC.

+ Valoriser des parcelles difficiles à exploiter ou peu productives

- Uniquement 5 mesures proposées
Impossibilité d'épandre du fumier

Exemple

Un agriculteur peut s'engager à ne pas fertiliser, à faucher sa prairie plus tard que d'habitude afin de favoriser les insectes et la diversité floristique ou encore à adapter les dates de pâturage. En respectant un cahier des charges, il reçoit une indemnité pendant 5 ans allant de 130 à 380 €/ha/an.



Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Parcelles non agricoles

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, restauration de zone humide, clôture, etc.

Sélection d'actions parmi une liste de mesures

Remboursement à 100 % des frais avancés (80 % pour les collectivités)
Financés par des fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait

+ Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur

- Avancement de trésorerie avant remboursement, délai minimal de 2-3 mois
1 seule période de dépôt des contrats par an

Exemple

Le syndicat mixte du bassin versant de la Midouze a signé un contrat Natura 2000 pour l'entretien des délaissés domaniaux en bord de Midouze. Le maintien du milieu ouvert permet d'augmenter la biodiversité dans ce secteur très forestier.



La charte Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Engagement à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains. C'est un engagement volontaire qui permet de valoriser son engagement dans le dispositif Natura 2000.

Engagement par type de milieu

+ Formalité administrative rapide
Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

- Ne concerne que certains milieux
Aucune contrepartie financière exceptée la taxe
Accord du propriétaire pour les ayants-droits

Exemple

Les communes de Saint-Martin-d'Oney, Saint-Pierre-du-Mont, Lucbardez-et-Bargues se sont engagées sur certaines de leurs propriétés et également des propriétaires privés et des exploitants agricoles. Les parcelles engagées présentent en majorité des milieux forestiers de bords de cours d'eau.

